

**GLASTINT RAPPELLE
QUE LES VITRES TEINTÉES
SONT TOUJOURS AUTORISÉES
À L'AVANT DES VÉHICULES !**

*Contrairement aux propos relayés par de nombreux médias, l'enseigne GLASTINT tient à rappeler que **la pose de films sur les vitres avant des véhicules est réglementée, et non interdite** ! Il est donc toujours possible de bénéficier des nombreux avantages des vitres teintées sur tous les vitrages des véhicules (hors pare-brise). Pour preuve de l'intérêt du marché pour cette solution de protection contre la chaleur et les UV, 60,3% des véhicules équipés par Glastint le sont toujours sur les vitres avant, en toute conformité.*

La réglementation sur les vitres teintées à l'avant des véhicules, entrée en application le 1^{er} janvier 2017 a fortement impacté le secteur d'activité. C'est pour cette raison que Glastint se désole de lire dans certains médias que les vitres teintées seraient interdites sur les vitres avant des véhicules ! Deux ans après la mise en place de cette réglementation, il est important pour les professionnels comme pour les automobilistes que l'information soit correctement traitée, et que les raccourcis soient évités.

Pour mémoire, le décret 2016-448, en application depuis le 1er janvier 2017 impose une TLV (Transmission de Lumière Visible) de 70% sur les vitres avant des véhicules. Il est donc toujours possible de teinter les vitres avant d'un véhicule, à condition que la TLV totale (verre + film) soit supérieure ou égale à 70% (soit environ 90% du parc automobile français).

GLASTINT AUTOMOBILE
LES VITRES TEINTÉES SONT TOUJOURS AUTORISÉES À L'AVANT DES VÉHICULES !
VITRES TEINTÉES 100% CONFORMES⁽³⁾

 <p>VITRE AVANT D'ORIGINE⁽¹⁾ Vitre sans film</p> <p>REJET CHALEUR INFÉRIEUR À 15%</p> <p>FILTRATION UV NOCIFS JUSQU'À 38% INDICE FPS⁽⁶⁾ 1</p>	 <p>VITRE AVANT TEINTÉE À 30% MAXIMUM⁽²⁾ TLV 70% autorisée</p> <p>REJET CHALEUR JUSQU'À 44%⁽⁴⁾</p> <p>FILTRATION UV NOCIFS JUSQU'À 99,9%⁽⁵⁾ INDICE FPS 1000</p>	 <p>VITRE AVANT TEINTÉE NON CONFORME⁽⁷⁾ TLV inférieures à 70% interdites</p> <p>TLV 50% / Teinte 50% TLV 35% / Teinte 65% TLV 25% / Teinte 75% TLV 15% / Teinte 85% TLV 5% / Teinte 95%</p>
--	---	--

(1) Teinte d'origine de la production automobile comprise entre 12 et 30%. Teinte d'origine représentée sur ce document : 16%. (2) Teinte représentée sur ce document : 30%. TLV : Transmission de Lumière Visible. (3) Selon le décret n°2016-448 du 13/04/2016 article 27 et 28 réglementant à 70% la TLV sur les deux vitres latérales avant des véhicules, complété par l'arrêté n°0256 du 18/10/2016, entré en vigueur le 01/01/2017. (4) PRESTIGE 2 NANO 80 INT 10. (5) ATHERMANE CRYSTALLINE 90 INT 10. (6) FPS : Facteur de Protection Solaire. (7) Teinte représentée sur ce document : 84%.

Glastint
Les experts du film et du vitrage

Les consommateurs ne s'y sont pas trompés : en 2018, les vitres avant représentaient 60,3% des ventes du réseau Glastint contre 85,1% en 2015, dernière année de référence avant l'annonce de la législation. Le marché a donc diminué mais ne s'est pas écroulé. Glastint est en effet le seul acteur du marché à avoir développé **un process qui garantit des vitres teintées 100% conformes** :

1. Prise de mesure de la TLV d'origine des vitrages avant du véhicule
2. Saisie de cette valeur dans un **logiciel exclusif** développé en interne par l'enseigne, qui permet de déterminer automatiquement quels films des gammes GLASTINT peuvent s'adapter au vitrage d'origine pour parvenir à une TLV verre + film supérieure ou égale à 70%.
3. Pose du film Glastint compatible avec la réglementation.
4. Remise au client d'un Certificat de garantie / conformité qui mentionne la TLV finale verre + film.

De ce fait, après avoir contribué à l'obtention d'une réglementation plutôt que d'une interdiction des vitres teintées à l'avant des véhicules, Glastint reste un référent pour les forces de l'ordre et les autorités judiciaires, qui peuvent s'ils le souhaitent utiliser les techniques et outils développés par Glastint afin de s'assurer de la conformité d'un vitrage.

Aujourd'hui, GLASTINT, c'est :

- 65 centres en France et plus de 210 techniciens
- Deux activités : Pose de films pour l'auto et le bâtiment, et réparation et remplacement de vitrages automobile.
- Une qualité de pose et de services
- Pour l'Automobile, une garantie nationale intercentre jusqu'à 10 ans, un certificat de conformité au Code de la route (bon de garantie)
- Un Service de remplacement 36 mois pour le remplacement du film à l'identique en cas de bris de glace (inclus dans les tarifs auto selon les gammes)
- Pour le Bâtiment, une garantie jusqu'à 15 ans, un bureau d'études dédié, un calculateur d'économie d'énergie...
- Des films pour vitrages exclusifs...
- Des partenariats avec les concessions automobile, les professionnels du bâtiment...
- Un département Recherche
- Un service Grands Comptes pour les flottes automobiles, mais également en Bâtiment pour les enseignes nationales et les grandes entreprises qui possèdent un parc immobilier important.